Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le 04/06/2026
ID : 074-200011773-20260602-BC_2026_0065-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AUPRES DE LA FONCIERE 74

N° BC_2026_0065

Séance du : 2 juin 2026

Convocation du : 26 mai 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY

Excusés :
Cristian GUERET, Nicolas TEREINS, Jean-Paul BOSLAND, Jean COMBETTE, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX

***

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire au profit du Bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

Suite au renouvellement général des Conseils municipaux et du Conseil communautaire,

Annemasse – Les Voirons Agglomération est membre de la Foncière de la Haute-Savoie. Crée le 30 avril 2019 à l'initiative des élus membres de l'EPF de la Haute-Savoie, la Foncière regroupait alors l'EPF74, 9 des 21 EPCi du département, l'USH 74 et la Caisse d'Épargne. La Foncière a depuis accueilli 8 nouveaux EPCI, Action Logement Services, la FPI Alpes et la CCI 74.

Il convient de désigner des représentants d'Annemasse Agglo auprès de la Foncière de la Haute-Savoie.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PROCÉDER à la désignation des représentants d'Annemasse – Les Voirons Agglomération auprès de la Foncière 74 comme suit :

Organisme	Titulaires et suppléants à l'AG	Titulaire au CA
GIP La Foncière 74	Titulaires : 1- Denis MAIRE 2- Amine MEHDI	Denis MAIRE

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le 04/06/2026
ID : 074-200011773-20260602-BC_2026_0065-DE

	Suppléants : 1- Jean-Paul BOSLAND 2- Bernard BOCCARD	

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 02/06/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Amine MEHDI
Date de signature : 03/06/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.